

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance Conseil municipal de Sombacour du 6 septembre 2019

Membres présents :

Mesdames BLONDEAU Fabienne, BISTON Jocelyne, LECHINE Marie Jeanne, ROGNON Marguerite, JEANNIN Maryse, SCALABRINO Maryline.
Messieurs BOUVERET Xavier, KALLAL Ahmed, Louis SIEVERT, Alban FAIVRE, Frédéric TOUBIN, Stéphane CERF, Fabrice VILLAME.

Membres excusés : Jocelyne BISTON et Alban FAIVRE.

Secrétaire de séance : Mme ROGNON Marguerite.

La séance se déroule sous la Présidence de Mme Jeannin Maryse, Maire de la commune.

Début de séance à 20h00.

Ajouts à l'ordre du jour :

- Charges du logement neuf de l'ancienne école.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 4 JUILLET 2019

Le Conseil municipal valide le compte-rendu à l'unanimité.

2 – CHARGES DE L'APPARTEMENT NEUF – ANCIENNE ECOLE

Madame le Maire indique qu'un calcul a été réalisé concernant les charges de l'appartement neuf de l'ancienne école, afin d'établir une première facture et de réaliser une provision mensuelle de charges.

Ainsi, il convient de créer un prélèvement pour provision de charges d'un montant de 30 € par mois et de facturer la première période s'élevant à 176,06 €.

Un titre sera émis pour un montant de 176,06 € et un montant de 30 € sera prélevé chaque mois pour provisionner les charges à compter du loyer de novembre 2019. Accord à l'unanimité.

3 – FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Comme chaque année, le Département du Doubs propose à la commune de participer au Fonds de solidarité pour le logement (FSL). Celui-ci permet le financement des aides individuelles aux ménages en matière d'accès et de maintien dans le logement, d'impayés d'énergie et/ou d'eau. Il en est de même pour le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD).

Le niveau de participation attendu s'élève à 0,61 € par habitant pour le FSL et à 0,30 € par habitant pour le FAAD.

La communauté de communes participant déjà, il est décidé de ne pas donner suite cette année.

4 – COURRIER DE L'ONF

L'ONF avait été sollicité parmi d'autres prestataires pour effectuer les travaux patrimoniaux 2019. Seuls les travaux de maintenance « entretien du parcellaire » avaient été retenus en considération des tarifs proposés soit pour un montant de 1 716 € HT sur un devis total de 24 600 € HT. Un courrier a été reçu en mairie. Le devis prenait en considération l'ensemble des prestations pour respecter un équilibre économique. Par conséquent, l'ONF ne souhaite pas réaliser les seuls travaux de maintenance. Des autres prestataires seront donc sollicités.

5 – DECISION MODIFICATIVE BUDGET GENERAL

Pour la première fois, la commune doit participer au Fonds de péréquation à hauteur de 1 393 €. Cette dépense n'étant pas prévue au budget, il convient de prendre une décision modificative comme suit :

- | | |
|--|-----------|
| - Article 739 223 FPIC | + 1 393 € |
| - Article 615 51 Entretien de matériel roulant | - 1 393 € |

Décision validée à l'unanimité.

6 – DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU

La redevance pour l'Agence de l'Eau ayant augmenté pour l'année 2018, les crédits sont insuffisants. Par conséquent, il convient de prendre une décision modificative pour pouvoir honorer le paiement de la redevance :

- | | |
|--|-----------|
| - Article 701249 redevance Agence de l'Eau | + 2 382 € |
| - Article 61528 autres bâtiments | - 2 382 € |

Décision validée à l'unanimité.

7 – REMPLACEMENT DU COPIEUR DE LA POSTE

Madame le Maire expose qu'une demande de prix a été réalisée auprès de différentes sociétés pour le remplacement du copieur de l'Agence Postale Communale, l'ancien copieur étant devenu obsolète et ses cartouches introuvables.

Le choix se porte sur une location d'un copieur reconditionné, selon l'offre la plus avantageuse. Cela peut être un bon compromis en cas de panne car le matériel peut être remplacé, sans un investissement de départ.

Le montant mensuel de la location s'élève à 32 € HT auprès de Télématique Service à Pontarlier.

Accord à l'unanimité.

8 – CONTRAT GAZ – EGLISE

La commune avait un contrat avec la société Primagaz pour le chauffage au gaz de l'Eglise. Après étude du prix, une mise en concurrence a été effectuée. Il en résulte que des économies peuvent être réalisées en changeant de prestataire.

Madame le Maire propose de signer un contrat de 5 ans avec la société Vitogaz dès la fin de l'engagement avec Primagaz.

Le prix de la tonne s'élève à 891,30 € HT. La location de la citerne s'élève à 50 € HT / an.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de changer de prestataire pour la fourniture de gaz à l'Eglise en signant un contrat de 5 ans avec la société Vitogaz.

9 – LOCATION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Vu la délibération DEL_20190706_07 du 7 juin 2019 concernant la location d'une partie de terrain communal à Madame Gina SCALABRINO ;

Madame le Maire présente au Conseil municipal la nouvelle demande de Madame Gina Scalabrino, locataire rue de Miville, concernant la location d'une plus grande partie du terrain communal près de la fontaine cadastré section AB n°199, qu'elle utiliserait comme aisanse devant la maison qu'elle loue. La location s'étendrait jusqu'au-dessus de la réserve d'eau soit environ 250 m2.

Il est proposé un tarif de location de 80 € par an pour l'ensemble. Il est précisé que toutes les barrières installées pour délimiter le terrain devront être enlevées lors du départ de la maison. Le paiement sera dû au 1^{er} jour de la période et sera versé en une seule fois.

Décision prise à 10 voix pour, Maryline SCALABRINO étant sortie de la salle et n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote.

QUESTIONS DIVERSES

1 – A la suite de la parution d'une loi, la répartition des sièges à la CCA 800 est modifiée à compter du prochain mandat : 9 sièges pour Levier, 3 sièges pour Goux-les-Usiers, 2 sièges pour Bians-les-Usiers et 2 sièges pour Sombacour. Le Val d'Usiers devient donc minoritaire par rapport à Levier.

2 – Les travaux du SYDED ont commencé rue Charles de Gaulle. Les travaux de voirie seront réalisés en 2020, c'est pourquoi un maître d'œuvre doit être recruté. 3 cabinets seront sollicités courant octobre.

3 – Ronde de l'Espoir : elle passera à Sombacour le 15 septembre. Un arrêt commun avec Houtaud aura lieu à 15h20 au centre d'Houtaud.

4 – Agence Postale : ouverture le 7 septembre après travaux. La facture de la SARL Mouge s'élève à 11 603 € TTC.

5 – Proposition de location de terrain à Mr Martin : il n'est pas intéressé par la location du terrain communal rue de la Poste.

6 – Courrier de Mr et Mme Koitee, rue Charles de Gaulle : ils viennent d'emménager à Sombacour et proposent leurs services en tant que professeur d'anglais pour Mr Koitee et assistante maternelle pour Mme Koitee.

7 – L'inauguration du funérarium à Sombacour aura lieu jeudi 12 septembre à 17h00. Des portes ouvertes seront organisées le 14 septembre.

8 – Demande de Mme Bonczak

Madame Bonczak aimerait louer la salle associative pour son repas de Noël, aucune cuisine ne sera réalisée à l'intérieur. Le Conseil accepte de louer cette salle pour Noël.

9 – Aménagements de sécurité : des coussins berlinois ont été installés rue de Miville et un rétrécissement provisoire rue des Creux a été mis en place pour essai.

10 – Le projet de charte de transfert de compétences eau et assainissement de la CCA 800 est distribué aux membres du Conseil municipal pour lecture. Un débat aura lieu lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

11 – Relevé des compteurs d'eau : il est rappelé à la population qu'elle peut solliciter auprès de la mairie ou directement le passage de l'agent technique en cas de difficulté ou de problème en ce qui concerne le relevé des compteurs d'eau.

12 – Périscolaire : 92 inscrits, environ 15 enfants le matin, 20 le soir, entre 50 et 65 le midi, 15 le mercredi matin et 10 le mercredi après-midi.

A noter la diminution du nombre d'assistantes maternelles sur le Val d'Usiers. Il serait bien d'étudier un projet de micro-crèche et d'extension du périscolaire pour l'avenir.

13 – Une balayeuse va être commandée pour un montant de 1 900 € HT.

14 – SDIS : un arrêté ainsi qu'un plan suivant les risques qu'il y a dans la commune ont été élaborés.

La séance est levée à 22h45.